

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

.....Marsoui.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Anne Sohier, Adjointe administrative de la susdite municipalité, que le conseil à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Marsoui, tenue le 1^{er} juin 2026, un avis de motion requis par la loi a été donné et le projet de **règlement 2026-006** a été déposé :

Avis de motion fut donné par M. Renaud Pelletier et qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le **règlement 2026-006**.

Ce projet de règlement est relatif à :

Modifier le règlement de zonage numéro 68 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Haute-Gaspésie;

D'assurer la conformité au plan d'urbanisme;

Modifier et encadrer les contraintes naturelles, notamment dans les secteurs de fortes pentes.

Le projet de règlement a été soumis à chacun des membres du conseil.

Donné à Marsoui, ce 2^e jour de juin 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier, résidant à Marsoui, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 00 et 17 h 00 de l'après-midi, le 2^e jour de juin 2026.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 2^e jour de juin deux mille vingt-six



Anne Sohier
Adjointe administrative